

14451/14

(OR. en)

PRESSE 530
PR CO 52

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3340^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 20 octobre 2014

Présidente **Catherine Ashton**
Haute Représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Ebola

Le Conseil a exprimé de vives préoccupations concernant la propagation actuelle du virus Ebola en Afrique occidentale et l'augmentation du nombre de personnes infectées et de victimes. Se joignant aux efforts déployés à l'échelle internationale, l'UE et ses États membres ont déjà engagé près d'un demi-milliard d'euros pour fournir des soins de santé d'urgence et aider les gouvernements touchés à atténuer les répercussions de l'épidémie.

Afin d'encourager du personnel de santé supplémentaire à travailler sur le terrain, l'UE garantit que les professionnels internationaux de la santé qui se portent volontaires bénéficieront, s'ils venaient à être contaminés par le virus, de soins appropriés, dans le pays ou en faisant l'objet d'une évacuation sanitaire, dans le cadre des ressources disponibles.

M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a déclaré qu'une bonne coordination entre toutes les parties prenantes était essentielle et que l'on préparait actuellement un mandat pour un éventuel coordinateur de l'UE qui veillerait à assurer la coopération la plus efficace possible entre l'Union européenne, les États membres et les Nations unies.

Crise provoquée par l'EIL/Daech en Syrie et en Iraq

Le Conseil a condamné sans réserve les atrocités, les meurtres et les violations des droits de l'homme commis par l'EIL/Daech et d'autres groupes terroristes tant en Syrie qu'en Iraq, ainsi que par le régime de Bachar Al-Assad en Syrie. L'UE est déterminée à contribuer aux efforts internationaux déployés pour vaincre ces groupes terroristes.

Les politiques non inclusives en Iraq et l'instabilité en Syrie, causée par le régime brutal de Bachar Al-Assad contre son propre peuple, ont permis à l'EIL/Daech de prospérer. Du fait de ses politiques et de ses actions, le régime de Bachar Al-Assad ne peut être un partenaire dans la lutte contre l'EIL/Daech.

Le Conseil a par ailleurs renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien.

SOMMAIRE¹**PARTICIPANTS..... 5****POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

| | |
|---|----|
| Ebola | 7 |
| Libye | 10 |
| Iraq/Syrie/EIIL..... | 13 |
| Ukraine..... | 17 |
| Processus de paix au Proche-Orient / Gaza | 20 |

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

| | |
|--|----|
| – Bosnie-Herzégovine | 21 |
| – Yémen | 22 |
| – Afghanistan | 23 |
| – Soudan | 24 |
| – Somalie..... | 26 |
| – Lutte de l'UE contre le trafic d'armes légères | 31 |
| – Mesures restrictives - Somalie..... | 31 |
| – Mesures restrictives - Syrie | 31 |
| – Mesures restrictives - Libye | 31 |
| – Mesures restrictives - République de Guinée | 31 |

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

| | | |
|---|--|----|
| – | Opération ALTHEA | 32 |
| – | Mission civile de conseil de l'UE en Ukraine | 32 |
| – | EUCAP Sahel Mali | 32 |
| – | EUCAP Nestor | 32 |

PARTICIPANTS

Haute Représentante

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. François ROUX

Directeur général pour les affaires européennes

Bulgarie:

M. Daniel MITOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Lubomir ZAORÁLEK

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Charlie FLANAGAN

Ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M^{me} Federica MOGHERINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères et européennes, ministre de l'immigration et de l'asile

Hongrie:

M. Péter SZIJJÁRTÓ
M. László SZABÓ

Ministre des affaires étrangères et du commerce
Vice-ministre des affaires étrangères et du commerce

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Bert KOENDERS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Grzegorz SCHETYNA

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères et européennes

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M^{me} Margot WALLSTRÖM

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. Philip HAMMOND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M^{me} Kristalina GEORGIEVA

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

M. Tonio BORG

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Ebola

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur un renforcement de la réaction de l'UE face à l'épidémie provoquée par le virus Ebola.

Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses propres conclusions ainsi que celles du Conseil européen d'août 2014, le Conseil demeure vivement préoccupé par la propagation actuelle du virus Ebola en Afrique occidentale et par l'augmentation du nombre de personnes infectées et de victimes. Le nombre de décès intervenus dans la région dépasse 4 500 et l'épidémie continue de progresser de façon exponentielle au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée. En outre, les premiers cas de professionnels de la santé infectés hors d'Afrique ont été récemment confirmés.
2. Le Conseil adresse une nouvelle fois ses plus sincères condoléances, ainsi que celles des États membres et des citoyens de l'Union européenne, à tous ceux qui sont touchés par l'épidémie, gouvernements et citoyens. Le Conseil souhaite aussi remercier sincèrement l'ensemble des travailleurs humanitaires et des professionnels de la santé qui se trouvent en première ligne et réaffirme qu'il se tient prêt à étudier de nouveaux moyens de les soutenir dans leurs efforts.
3. Le Conseil salue les efforts consentis par les gouvernements des pays touchés et des pays limitrophes, ainsi que par les organisations régionales et la communauté internationale en général, pour faire en sorte que les victimes bénéficient d'un traitement approprié, que leurs familles reçoivent un soutien et que tous les acteurs concernés, y compris les organisations internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) compétentes, puissent accéder en toute sécurité et sans entraves à toutes les régions touchées. Le Conseil salue la mobilisation de l'Union africaine, les efforts qu'elle déploie en matière de coordination régionale et la solidarité dont elle fait preuve envers les pays touchés par l'épidémie. Le corridor humanitaire ouvert à Dakar et la reprise prochaine des services aériens régionaux au départ d'Abidjan constituent des avancées non négligeables.
4. Le Conseil considère qu'un effort concerté, coordonné et accru est requis pour contenir l'épidémie et apporter l'aide nécessaire et adéquate aux pays touchés ainsi qu'aux pays limitrophes. À cet égard, il souligne qu'il importe de renforcer la coopération régionale et internationale aux niveaux appropriés, et de prêter assistance aux pays chefs de file, aux ONG et aux Nations unies, notamment à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'UE attend également avec intérêt la mise en œuvre rapide du plan opérationnel régional de lutte contre le virus Ebola de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le Conseil souligne combien il est important que tous les acteurs œuvrent de concert sous l'égide des Nations unies et coordonnent leur assistance avec l'action globale menée par les Nations unies. Il note par ailleurs que les initiatives de soutien doivent comprendre des mesures favorisant la résilience.

5. Le Conseil salue la décision du Secrétaire général des Nations unies de créer la première mission sanitaire d'urgence de l'histoire des Nations unies, la mission des Nations unies pour la lutte contre Ebola (UNMEER), basée à Accra, dont il estime qu'il s'agit d'une étape importante dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour contenir l'épidémie; cette mission doit concourir à la gestion et à la coordination de la réaction internationale et assumer un rôle de premier plan au niveau national. Il se réjouit également de la nomination de M. David Nabarro en tant qu'envoyé spécial pour la lutte contre Ebola et de M. Anthony Banbury en tant que représentant spécial et chef de l'UNMEER. L'Union européenne continuera de coopérer étroitement avec MM. Nabarro et Banbury et coordonnera sa réponse opérationnelle à l'épidémie avec l'UNMEER.
6. Le Conseil constate que les mesures visant à contenir l'épidémie et à soutenir les pays touchés nécessitent également de débloquer d'urgence une assistance supplémentaire. À cet égard, il appelle tous les donateurs internationaux à répondre à l'appel de fonds, portant sur un montant de 987,8 millions de dollars, lancé par les Nations unies, y compris par l'intermédiaire du fonds fiduciaire des Nations unies pour le virus Ebola, vu l'importance des besoins à court et à moyen terme. L'UE est déterminée à jouer un rôle actif pour renforcer la réaction internationale et, tout en respectant le rôle général de coordination joué par les Nations unies, se tient prête à coordonner avec d'autres partenaires internationaux l'organisation d'une conférence de haut niveau, ouverte à une large participation, sur le virus Ebola.
7. L'Union européenne et ses États membres ont déjà engagé plus d'un demi-milliard d'euros pour apporter des soins de santé d'urgence à ceux qui ont été contaminés par le virus, pour contribuer à endiguer l'épidémie et pour aider les gouvernements des pays touchés à atténuer les répercussions de l'épidémie sur leur économie et sur les services essentiels; en outre, l'Union européenne contribue financièrement à la mission de l'ASEOWA de l'Union africaine (aide de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique occidentale). Les États membres apportent également une aide concrète, y compris le détachement de spécialistes, la construction d'hôpitaux et la mise à disposition de moyens de transport aérien, et mobilisent actuellement des ressources dans le domaine de la recherche médicale. À cet égard, le Conseil se félicite du rôle joué par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis pour intensifier l'intervention dans les pays touchés. Le Conseil se félicite en outre que les liaisons aériennes à destination et en provenance des pays touchés soient maintenues et, à cet égard, demande instamment à tous les pays de se conformer aux lignes directrices de l'OMS en la matière. L'Union européenne continuera d'examiner les besoins et de fournir une assistance supplémentaire aux pays de la région pour lutter contre l'épidémie, pour en atténuer les conséquences à court et à long terme et pour améliorer l'état de la préparation des pays de la région au sens large.
8. Le Conseil partage pleinement l'analyse du Conseil de sécurité des Nations unies qui, dans sa résolution 2177 (2014), estime que l'épidémie d'Ebola constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Lors de sa prochaine session, le Conseil examinera les conséquences plus vastes d'Ebola sur le plan politique, économique et de la sécurité pour les pays les plus touchés et pour les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Le Conseil encourage le SEAE, en coopération avec la Commission et les États membres, à intensifier les démarches diplomatiques de sensibilisation qu'il a engagées auprès des pays africains et des organisations africaines et à rappeler qu'il convient d'isoler la maladie et non les pays.

9. Le Conseil se félicite de l'étroite coordination de l'aide fournie par les États membres et les institutions de l'UE, ainsi que de la création du groupe de travail sur Ebola au sein du centre de réaction d'urgence (ERCC). Il est capital de créer des synergies dans le cadre de notre intervention commune. Le Conseil encourage également la participation du secteur privé en tant que partie intégrante de la communauté sanitaire internationale, comme l'illustrent les travaux en cours du sommet mondial de la santé (Berlin, du 19 au 22 octobre). Le Conseil souligne par ailleurs qu'il importe de poursuivre les consultations et de continuer à échanger les informations, au niveau approprié, sur les questions à examiner et les mesures à prendre pour protéger l'UE et ses citoyens d'une contamination éventuelle. L'UE insiste sur la nécessité de continuer à communiquer des informations objectives au public sur le virus Ebola afin de prévenir toute stigmatisation éventuelle.
10. Le Conseil se félicite de l'accord intervenu entre les États membres et la Commission qui vise à garantir des soins appropriés aux membres des équipes d'intervention sanitaire internationales, dans le cadre des ressources disponibles, afin qu'ils reçoivent le traitement dont ils ont besoin, suivant un avis médical, soit en bénéficiant de soins de qualité appropriée dans le pays, soit en faisant l'objet d'une évacuation sanitaire assurée par un vol commercial spécialisé ou par les capacités des États membres, au cas par cas. Ces opérations seront coordonnées par le Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE. Les opérations d'évacuation peuvent être financées jusqu'à 100 % sur le budget de l'UE. Le Conseil demande également une augmentation de la capacité d'évacuation sanitaire de l'UE (EVASAN).
11. Le Conseil prend acte du cadre d'intervention global de l'UE mis en place par la Commission et le SEAE face à l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, comme l'avait demandé le Conseil européen dans ses conclusions du 30 août. Il invite la Commission et le SEAE à poursuivre leur coopération sur cette question et à informer rapidement le Conseil des progrès réalisés pour mettre en œuvre ce cadre d'intervention global. Le Conseil prend également acte des travaux en cours pour améliorer la réaction collective de l'UE face à la crise de l'Ebola, y compris ses conséquences plus vastes sur le plan politique, économique et de la sécurité, et il charge le SEAE et la Commission de présenter différentes solutions envisageables compte tenu de tous les outils à la disposition de l'UE, dans la perspective de sa prochaine session.
12. Le Conseil est conscient qu'il est nécessaire de mettre en place, sur une base volontaire, un mécanisme de centralisation / réservoir d'experts de la santé des États membres permettant un déploiement rapide et ciblé en cas de crise sanitaire, se félicite de tous les efforts déployés pour améliorer la R&D médicale et pharmaceutique, en particulier dans le domaine des maladies tropicales et négligées, et demande que la coopération au développement de l'UE soit adaptée aux besoins spécifiques des pays de la région touchés par le virus Ebola afin de renforcer la résilience de leurs systèmes de santé ainsi que leur gouvernance en la matière.

13. Suite à la réunion de coordination de haut niveau à laquelle ont participé les ministres de la santé le 16 octobre 2014, le Conseil invite les services de la Commission à vérifier, avec l'OMS, l'efficacité des dispositifs de contrôle aux points de sortie des pays touchés par le virus et à aider à les renforcer, si nécessaire. Il souligne qu'il importe de poursuivre les consultations et de continuer à échanger des informations sur les mesures à prendre pour protéger l'UE et ses citoyens. Le Conseil insiste sur la nécessité de fournir des informations objectives pour que le public soit mieux sensibilisé et préparé à la question d'Ebola, y compris à tous les points d'entrée sur le territoire de l'UE. Le Conseil a souligné l'importance de procéder à un plus grand nombre de consultations en vue de coordonner les mesures nationales aux points d'entrée et il demande à la Commission de diriger les travaux qui pourraient aboutir à des protocoles et procédures communs, le cas échéant. Il invite également les États membres à envisager d'exploiter pleinement le potentiel des systèmes d'information sur les visas et des informations des transporteurs afin d'anticiper l'arrivée potentielle d'un cas d'infection. Le Conseil salue également les travaux de la Commission sur l'organisation d'un atelier sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les infections dans les environnements de soins, sur la création d'un réseau de cliniciens volontaires pour le traitement d'Ebola au niveau de l'UE et sur la faisabilité de la passation conjointe de marchés concernant les équipements de protection des professionnels de santé traitant des patients atteints d'Ebola ainsi que leur éventuel traitement médical."

Libye

Au cours du déjeuner, les ministres se sont penchés sur la situation en Libye ainsi que sur les efforts de médiation actuellement déployés par les Nations unies par l'intermédiaire de Bernardino León, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef de la mission d'appui des Nations unies en Libye.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE est préoccupée par la situation en Libye et ses répercussions sur la population civile, qui compromettent la possibilité de répondre aux aspirations des Libyens quant à une transition politique pacifique et ont des effets négatifs dans l'ensemble de l'Afrique du Nord et de la région du Sahel, source d'inquiétude pour l'UE également.
2. L'UE condamne fermement les violences ainsi que toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises à travers le pays. L'UE demande instamment à toutes les parties d'observer d'urgence un cessez-le-feu inconditionnel. Elle est convaincue que ce conflit ne saurait être réglé par les armes; seule une solution politique peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye.

3. À cet égard, grâce notamment à l'action de ses envoyés spéciaux, l'UE soutient pleinement les efforts du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies visant à parvenir à un règlement négocié, ainsi que l'action de la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL). Elle se félicite du dialogue entre les membres de la chambre des représentants qui, avec la médiation des Nations unies, s'est instauré le 29 septembre à Ghadames et s'est poursuivi le 11 octobre à Tripoli en présence de M. Ban Ki-moon et de la ministre italienne des affaires étrangères, M^{me} Federica Mogherini. L'UE appelle toutes les parties à coopérer sans réserve à l'initiative menée par les Nations unies en engageant un processus politique pacifique qui permette de régler la crise actuelle et en s'abstenant de toute action susceptible de compromettre les efforts déployés dans ce cadre.
4. L'UE se réjouit des accords intervenus à ce jour et invite toutes les parties à les respecter et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à continuer de s'investir de façon constructive dans ce processus politique. L'UE et ses États membres étudient actuellement avec la MANUL des moyens de soutenir les mesures visant à instaurer un climat de confiance.
5. L'UE insiste sur la légitimité de la chambre des représentants en tant que seule autorité législative en Libye. Elle exhorte le gouvernement libyen et tous les membres élus de la chambre des représentants à s'adresser à toutes les parties et à engager, dans un esprit constructif, un dialogue politique sans exclusive, également pour trouver une solution à la crise institutionnelle, car le pays ne peut se permettre d'être divisé. La Libye a besoin d'un gouvernement d'unité nationale solide.

L'UE encourage l'assemblée chargée de rédiger la constitution à poursuivre ses travaux sur l'élaboration d'un texte constitutionnel qui consacre et protège les droits de tous les Libyens.

L'UE ne reconnaît aucune autorité ou entité parallèle extérieure au cadre institutionnel légal et démocratique.

6. L'UE souligne qu'il est important que la communauté internationale œuvre dans l'unité en ce qui concerne la Libye, sur la base des principes et des accords arrêtés lors de réunions récentes, tenues à New York et à Madrid. Elle soutient les efforts complémentaires déployés par les pays voisins et les partenaires de la Libye, dont les États membres de l'UE, en faveur de l'ouverture, du consensus national et de la réconciliation, ainsi que l'action qu'ils mènent pour tenter de mettre un terme à la crise que connaît la Libye. L'UE insiste sur le fait que toutes les initiatives devraient être prises en compte dans le processus de médiation global mené par les Nations unies. Elle encourage également l'ensemble des partenaires à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les divisions actuelles et de compromettre la transition démocratique de la Libye.

7. L'UE appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à assurer la protection des civils et à faire en sorte qu'une assistance puisse être fournie aux personnes qui en ont besoin, et elle appuie tous les efforts déployés pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire, en particulier les déplacements de personnes et les problèmes d'accès aux services de base. L'UE a immédiatement mobilisé des fonds pour satisfaire aux besoins les plus urgents, mais la dégradation rapide de la situation nécessitera un soutien international supplémentaire afin de faire face aux déplacements de personnes et de répondre aux besoins de la population touchée.
8. L'UE se tient prête à mettre en œuvre la résolution 2174 du Conseil de sécurité des Nations unies pour s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité en Libye, dont les violations de l'embargo sur les armes. Les personnes responsables de violences et celles qui entravent ou compromettent la transition démocratique de la Libye doivent répondre de leurs actes.
9. L'UE appelle tous les Libyens à s'unir dans la lutte contre le terrorisme. La liberté durement acquise par la Libye est menacée si l'on permet que le pays serve de refuge à des groupes terroristes libyens et internationaux. La Libye ne pourra faire face à cette menace, ainsi qu'à la prolifération des armes et aux trafics, que si toutes les forces armées passent sous le contrôle d'une seule autorité centrale rendant compte à un parlement démocratique et sans exclusive.
10. L'instabilité que connaît la Libye représente une menace directe pour l'UE, en termes de terrorisme, d'augmentation des migrations clandestines et de trafic de marchandises illicites, dont des armes. L'UE réaffirme sa détermination à continuer d'apporter son aide à la Libye dans des secteurs tels que la sécurité, les migrations, la société civile, la protection des groupes vulnérables et la promotion des droits de l'homme. L'UE se tient prête à aider la Libye dans le domaine de la gestion des frontières, notamment au moyen du soutien qu'elle apporte déjà par l'intermédiaire de l'EUBAM.
11. L'UE reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye."

Iraq/Syrie/EIIL

Au cours du déjeuner, les ministres ont examiné la situation en ce qui concerne "l'État islamique en Iraq et au Levant" (EIIL) en Syrie et en Iraq.

Le Conseil a adopté les conclusions sur la crise provoquée par l'EIIL/Daech en Syrie et en Iraq qui figurent ci-après:

- "1. L'UE est vivement préoccupée par la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité en Syrie et en Iraq et elle condamne sans réserve les attaques, atrocités, tueries et violations des droits de l'homme perpétrées par l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes dans les deux pays, ainsi que par le régime de Bachar Al-Assad en Syrie. L'UE est déterminée à contribuer aux efforts déployés au niveau international pour neutraliser ces groupes terroristes. Il est essentiel que s'amorce un processus de transition politique dirigé par les Syriens eux-mêmes et que se mette en place en Iraq une gouvernance politique ouverte à toutes les parties pour que la région parvienne à une paix et à une stabilité durables.
2. La situation à Ayn al Arab/ Kobané ainsi que dans d'autres zones assiégées et où les combats font rage contre l'EIIL/Daech suscite une vive inquiétude. L'UE est sensible aux efforts entrepris par la Turquie pour accueillir des réfugiés de Kobané et l'invite à ouvrir sa frontière pour tout approvisionnement destiné à la population de Kobané.
3. L'UE est déterminée à faire face d'une manière globale et coordonnée à la menace que font peser sur la région le terrorisme et l'extrémisme violent et à s'attaquer à l'instabilité et à la violence qui ont fait le lit de l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes. L'UE soutient les efforts déployés par plus de soixante États pour faire face à la menace que constitue l'EIIL/Daech, y compris l'action militaire, dans le respect du droit international. Elle note que l'action militaire est nécessaire dans ce contexte mais qu'elle ne suffira pas à mettre l'EIIL/Daech en échec et qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large comprenant des mesures dans le domaine politique/diplomatique, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et du financement du terrorisme, ainsi que dans le domaine humanitaire et de la communication. L'UE demande à tous ses partenaires d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris les résolutions 2170 et 2178, et de redoubler d'efforts au niveau national pour empêcher l'EIIL/Daech de tirer avantage des ventes illicites de pétrole et d'autres marchandises.

Les politiques non inclusives en Iraq et l'instabilité en Syrie, causée par le régime brutal de Bachar Al-Assad contre son propre peuple, les violations massives des droits de l'homme et les entraves systématiques aux réformes démocratiques ont permis à l'EIIL/Daech de prospérer. Du fait de ses politiques et de ses actions, le régime de Bachar Al-Assad ne peut être un partenaire dans la lutte contre l'EIIL/Daech.

4. L'UE a approuvé aujourd'hui de nouvelles sanctions contre le régime de Bachar Al-Assad, en désignant des personnes et des entités liées au régime qui doivent faire l'objet de mesures restrictives. Le Conseil a également décidé aujourd'hui d'imposer une interdiction d'exportation de carburéacteur et d'additifs correspondants vers la Syrie car ceux-ci sont utilisés par les forces aériennes du régime de Bachar Al-Assad, qui mènent des attaques aériennes aveugles contre des civils. L'UE continuera d'appliquer une politique consistant à imposer des mesures supplémentaires à l'encontre du régime, aussi longtemps que durera la répression.
5. L'UE réaffirme qu'elle est fermement déterminée à lutter contre le problème grave que constituent les combattants étrangers qui ont rejoint les rangs de l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes. Le Conseil fait sienne la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers, qui fait partie intégrante de la réponse mise en place dans le prolongement des conclusions que le Conseil européen a adoptées en août 2014 et des résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Conseil demande que la priorité absolue soit accordée à la mise en œuvre bien coordonnée de cette stratégie. L'UE est résolue à prendre des mesures immédiates et à long terme pour priver l'EIIL/Daech des bénéfices de ses sources de financement et d'approvisionnement, et à renforcer sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité avec les pays voisins de la Syrie et de l'Iraq conformément à la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers. L'UE soutient les travaux menés par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme à cet égard.
6. Les efforts déployés pas la communauté internationale pour permettre une transition gérée par les Syriens eux-mêmes demeurent prioritaires afin de maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays tout en préservant son caractère multi ethnique et multiconfessionnel. L'UE continuera de fournir un soutien tant politique que concret à l'opposition modérée. Il ne pourra y avoir de paix durable en Syrie si les sources de mécontentement légitime de l'ensemble des citoyens syriens, y compris ceux qui appartiennent à des groupes ethniques et religieux, ne sont pas prises en compte. L'UE est déterminée à soutenir tous les efforts déployés en vue d'une solution politique par consentement mutuel sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE invite toutes les parties à participer de façon constructive aux négociations et déclare soutenir pleinement M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies, et les efforts qu'il déploie actuellement. L'UE reconnaît que la participation active des acteurs régionaux et internationaux sera nécessaire pour parvenir à une transition viable et elle les invite à jouer un rôle constructif à cet égard.
7. L'UE est horrifiée par les meurtres aveugles et par les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et à caractère sexiste perpétrées de manière systématique - qu'elle condamne vigoureusement -, qui sont commis en Syrie et en Iraq par l'EIIL/Daech et d'autres organisations terroristes, notamment à l'encontre des minorités chrétiennes et d'autres minorités religieuses et ethniques, des femmes et des enfants.

L'UE réaffirme également qu'elle condamne les graves violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées par le régime de Bachar Al-Assad.

L'UE est profondément préoccupée par les violations des droits de l'homme et les violences interconfessionnelles qui sont commises en Iraq.

8. L'UE se félicite du huitième rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne publié le 27 août 2014. Elle condamne fermement les actions de l'EIL/Daech, qui sont assimilables à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre. L'UE rappelle que toutes les personnes responsables de ces abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent rendre des comptes et qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour aucun d'eux. L'UE demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie et à l'Iraq d'adhérer au statut de Rome. L'UE salue les efforts déployés par les acteurs intervenant sur le terrain pour que des documents attestent les abus et les violations des droits de l'homme et que les preuves soient conservées.
9. L'UE se félicite qu'un nouveau gouvernement iraquien ait été formé le 8 septembre et que celui-ci se soit engagé à relever les défis actuels en menant des politiques inclusives répondant aux besoins et aux aspirations de toutes les composantes de la société iraquienne, faute de quoi les efforts déployés pour combattre l'EIL/Daech risquent d'être compromis, tout comme les efforts déployés par le gouvernement en vue de promouvoir le processus de réconciliation nationale en Iraq, et les tensions interconfessionnelles risquent d'être exacerbées. L'UE se félicite de la nomination des ministres aux postes clés de la défense et de l'intérieur ainsi que de la nomination des autres ministres et salue le fait que les ministres kurdes aient pris leurs fonctions au sein du gouvernement. Elle appelle le gouvernement iraquien et le gouvernement de la région du Kurdistan à trouver une solution durable à leurs désaccords.
10. L'UE se déclare à nouveau résolument attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle salue les efforts déployés par la coalition pour réduire la capacité de l'EIL/Daech d'attaquer les populations civiles, y compris la décision de certains États membres de fournir du matériel et une expertise militaire à l'Iraq, qui répondent à une demande de soutien explicite du gouvernement iraquien. Cependant, en définitive, seule une solution politique permettra de résoudre cette crise. L'UE invite le gouvernement à tendre la main à toutes les composantes de la société iraquienne et à mener, sans délai, un processus de réconciliation nationale. L'UE demande instamment à toutes les composantes de la société iraquienne d'unir leurs efforts dans la lutte contre l'EIL/Daech et de soutenir un processus de réconciliation nationale.
11. L'UE se déclare disposée à coopérer étroitement avec le gouvernement iraquien pour faire face aux défis auxquels il est confronté, et à le soutenir pour mener les réformes nécessaires dans toute une série de secteurs, notamment le secteur de la sécurité et le système judiciaire, qui doivent être renforcés en dehors de toute considération d'ordre communautaire, en coopération avec la MANUI et dans le respect des obligations internationales de l'Iraq, afin de renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit.

12. L'UE se félicite des initiatives diverses et complémentaires prises au sujet de l'Iraq, notamment les conclusions de la conférence sur la paix et la sécurité en Iraq, tenue le 15 septembre à Paris, ainsi que la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à l'Iraq, tenue le 19 septembre. L'UE appelle les pays de la région et la communauté internationale à coopérer pour aider l'Iraq à s'attaquer aux tensions interconfessionnelles et à rétablir la paix et la stabilité.
13. L'UE est profondément préoccupée, en particulier à l'approche de l'hiver, par la situation humanitaire des millions de Syriens et d'Iraqiens qui ont été déplacés de force aussi bien à l'intérieur de leur pays que dans les pays voisins. L'UE et ses États membres sont à la tête de la réponse internationale à cette crise. Jusqu'à présent, près de 2,9 milliards d'euros ont été mobilisés pour apporter des secours et une aide à la reconstruction aux personnes en difficulté en Syrie et en Iraq, ainsi qu'aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent. L'UE continuera à soutenir les opérations d'aide humanitaire, y compris en ce qui concerne les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès, à apporter une aide pour soutenir la résilience des réfugiés et des communautés hôtes dans les pays touchés par la crise, et elle appelle la communauté internationale à faire de même. Elle continuera également d'insister sur l'importance du respect des principes humanitaires et du droit international relatif aux droits de l'homme.

En ce qui concerne la Syrie, l'UE condamne l'intransigeance persistante du régime de Bachar Al-Assad à l'égard de l'accès de l'aide humanitaire et le recours aux procédures administratives pour faire obstacle à la fourniture rapide et continue de l'aide. L'UE réitère la demande qu'elle a adressée à toutes les parties, notamment au régime de Bachar Al-Assad, pour que les résolutions 2139 et 2165 du Conseil de sécurité des Nations unies soient mises en œuvre dans leur intégralité. L'UE continuera de mettre en œuvre ces résolutions pour fournir une assistance transfrontière et des deux côtés de la ligne de front. L'UE est aussi vivement préoccupée par le fait que l'EIIL perturbe gravement la présence et l'action des agences et des acteurs humanitaires dans le nord de la Syrie, compromettant ainsi l'exercice de leur fonction humanitaire.

En ce qui concerne l'Iraq, l'UE demande au gouvernement de ce pays de contribuer davantage aux opérations d'aide humanitaire dans tout le pays et de respecter son devoir de vigilance et de protection à l'égard de tous les Iraqiens.

14. Dans tous les pays voisins qui accueillent des réfugiés iraqiens et syriens, l'UE continuera à apporter une assistance aux réfugiés et aux communautés hôtes vulnérables, en coordination étroite avec les autorités nationales et les acteurs du développement, dont l'action contribue à la réduction des tensions avec les communautés hôtes et à la stabilisation de ces pays conformément à leurs plans nationaux.

L'UE a pleinement conscience de l'ampleur des défis sociaux et en matière de sécurité que l'évolution actuelle de la situation en Syrie et en Iraq posent en particulier au Liban et à la Jordanie. L'UE est déterminée à trouver des moyens de renforcer son soutien à ces deux pays afin de relever ces défis en matière de sécurité.

L'UE attend avec intérêt la conférence sur la situation des réfugiés syriens qui se tiendra le 28 octobre 2014 à Berlin.

15. Le Conseil invite la Haute Représentante/Vice-présidente à élaborer une stratégie régionale globale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIIL/Daech."

Ukraine

Le Conseil a fait le point sur la situation en Ukraine. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions du 15 août et les conclusions du Conseil européen du 30 août, le Conseil se félicite de l'approbation, dans le cadre du groupe de contact trilatéral, du protocole de Minsk du 5 septembre et du mémorandum de Minsk du 19 septembre, qui constituent un pas vers une solution politique durable à la crise, solution qui doit être fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le Conseil prend bonne note de la diminution du niveau global de la violence à la suite de l'accord de cessez-le-feu, mais regrette que celui-ci continue de faire l'objet de nombreuses violations, ce qu'elle condamne. Le Conseil se félicite des libérations d'otages qui ont eu lieu jusqu'ici et demande que les otages encore détenus soient libérés. Il salue les efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en œuvre les engagements qu'elle a pris, notamment l'adoption par le parlement ukrainien (Verkhovna Rada) des lois prévoyant une amnistie et un statut transitoire d'autonomie locale. Le Conseil rappelle le rôle important joué par la mission spéciale d'observation de l'OSCE dans la mise en œuvre du protocole et du mémorandum de Minsk et la nécessité de fournir à la mission les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses tâches. Le Conseil rappelle à toutes les parties concernées qu'il leur incombe de faire en sorte que les observateurs de l'OSCE puissent travailler dans un environnement sûr. L'UE et ses États membres sont prêts à apporter un soutien financier et en nature plus important à la mission spéciale d'observation de l'OSCE.
2. Le Conseil espère que les parties joueront pleinement leur rôle et qu'elles mettront rapidement en œuvre tous les autres engagements pris dans les documents de Minsk. Le Conseil souligne la responsabilité qui incombe à la Fédération de Russie à cet égard, et demande le retrait des groupes armés, du matériel militaire, des combattants et des mercenaires illégaux, ainsi que la sécurisation de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et sa surveillance permanente sous vérification de l'OSCE. Le Conseil soutient l'extension à bref délai de la mission d'observation de l'OSCE et son élargissement rapide aux points de contrôle russes pour permettre à l'Ukraine de contrôler effectivement et pleinement la frontière, et il invite la Fédération de Russie à faire de même.

Le Conseil espère également que les parties s'engageront concrètement et de manière irrévocable à permettre la tenue prochaine des élections locales dans certaines parties des régions de Donetsk et de Lougansk, en pleine conformité avec le droit ukrainien et les normes internationales, comme le prévoient le protocole de Minsk et la loi sur un statut provisoire d'autonomie. Le Conseil encourage le gouvernement ukrainien à inviter l'OSCE/le BIDDH à observer ces élections et demande à toutes les parties de garantir la sécurité de cette mission d'observation électorale, si elle devait être déployée. La tenue d'élections "présidentielles" et "législatives", demandées par les autorités autoproclamées, irait à l'encontre de la lettre et de l'esprit du protocole de Minsk et empêcherait tout progrès vers une solution politique durable dans ce cadre. L'UE ne reconnaîtrait pas ces élections.

3. Le Conseil rappelle qu'il invite tous les États et tous les acteurs de la région à garantir un accès sûr et sans restriction au site du crash du vol MH17, à permettre la reprise de l'enquête sur place et le rapatriement complet des restes et des effets des victimes toujours présents sur place. Ceux qui sont directement ou indirectement responsables de la destruction de l'appareil du vol MH17 devraient rendre compte de leurs actes et être traduits en justice dans les meilleurs délais.
4. L'Union européenne est préoccupée par les conséquences de plus en plus graves que la crise dans l'est de l'Ukraine entraîne sur le plan humanitaire. Le Conseil engage toutes les parties à respecter pleinement le droit international, à protéger les civils et les travailleurs humanitaires et à garantir un accès sans entrave aux organisations humanitaires. L'UE est déterminée à aider la population touchée par le conflit et à soutenir les efforts du gouvernement ukrainien à cet égard. Dans ce contexte, le Conseil salue les efforts déployés par la Commission européenne et les États membres de l'UE pour soutenir la population dans le besoin et qui se sont traduits pour l'instant par une aide de 63 millions d'euros. L'UE et ses États membres demeurent résolus à renforcer l'aide qu'ils apportent à la population touchée par les crises, que ce soit par des financements supplémentaires ou une assistance en nature ciblée et coordonnée. En outre, le Conseil est conscient de l'importance d'une coopération renforcée au sein de l'Union européenne et avec les autres donateurs internationaux.
5. Le Conseil attend avec intérêt les élections législatives anticipées du 26 octobre, dont il espère qu'elles respecteront intégralement les normes internationales, et il se félicite du déploiement à cet effet de la mission d'observation électorale de l'OSCE/du BIDDH. La préparation du scrutin par les responsables ukrainiens et par le corps électoral ne devrait pas être entravée et il faut que tous les candidats puissent faire campagne en toute sécurité et librement, dans tout le pays. Le Conseil condamne les agressions et les actes d'intimidation dont certains candidats ont fait l'objet récemment, et il souligne que les candidats doivent tous disposer de conditions correctes pour mener leur campagne.

6. Le Conseil soutient les efforts déployés par la Commission pour trouver un accord provisoire relatif à la reprise par la Russie de ses livraisons de gaz à l'Ukraine et il rappelle qu'il est urgent que les deux parties parviennent à un accord sur la base du protocole proposé lors de la dernière réunion trilatérale. Cet accord, de même que des mesures urgentes et à long terme destinées à améliorer l'efficacité énergétique en Ukraine, sont essentiels pour garantir la sécurité d'approvisionnement et de transit cet hiver. Le Conseil encourage le gouvernement ukrainien à poursuivre les réformes entreprises dans le secteur de l'énergie, conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre du traité instituant la Communauté de l'énergie, notamment pour faire progresser la restructuration du secteur du gaz naturel.
7. Le Conseil se félicite de l'adoption récente par la Verkhovna Rada des lois relatives aux poursuites judiciaires et à la lutte contre la corruption et encourage l'Ukraine à poursuivre les réformes envisagées, ainsi que la modernisation de l'économie, et notamment les réformes prévues dans le programme d'association, conformément aux engagements internationaux de l'Ukraine. La réforme constitutionnelle et celle relative à la décentralisation, ainsi que le respect des droits des personnes appartenant à des minorités nationales conformément aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe, sont particulièrement importants. Sur la base du mandat qui sera confié par les électeurs lors des élections législatives et locales menées en bonne et due forme, un dialogue national ouvert à tous devrait reprendre, comme le prévoit le protocole de Minsk. En coordination avec d'autres donateurs et les institutions financières internationales, l'Union européenne est prête à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des réformes, ainsi que la reconstruction de l'économie ukrainienne.
8. Le Conseil approuve le plan d'opération de la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), élaboré à la suite de ses conclusions du 23 juin; ce plan souligne une nouvelle fois la volonté de l'UE d'apporter son soutien à l'Ukraine et, plus particulièrement, d'aider les autorités ukrainiennes à répondre aux besoins urgents qu'elles connaissent afin qu'elles puissent s'atteler effectivement à la réforme du secteur de la sécurité civile. Le Conseil rappelle l'importance que revêtent la coordination et la cohérence avec les autres efforts de l'UE, ainsi qu'avec l'action menée par l'OSCE et d'autres acteurs internationaux.
9. L'Union européenne ne reconnaît pas les élections locales qui ont eu lieu le 14 septembre en Crimée et à Sébastopol, dont l'annexion est illégale. Le Conseil engage une nouvelle fois les États membres des Nations unies à envisager des mesures de non-reconnaissance analogues à celles de l'UE, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies. À cet égard, le Conseil soutient sans réserve la poursuite des missions des Nations unies, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, et espère que toutes les parties leur octroieront un accès total, libre et sans entraves à l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la Crimée. Le Conseil condamne la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme dans la péninsule, en particulier les actes de persécution et d'intimidation dont font l'objet les Tatars de Crimée, et notamment les cas d'enlèvement, de torture et d'assassinat de jeunes hommes tatars, l'expulsion du Mejlis de ses locaux de Simferopol, ainsi que les interrogatoires que subissent les militants de cette communauté.

10. Le Conseil se félicite de la ratification de l'accord d'association UE-Ukraine par le parlement ukrainien et de l'approbation donnée par le Parlement européen, qui permettent l'application provisoire des dispositions pertinentes de l'accord d'association à compter du 1^{er} novembre. Il invite l'Ukraine à poursuivre les réformes envisagées et la modernisation de l'économie, et notamment à bien préparer la mise en œuvre du titre IV de l'accord d'association, conformément au calendrier indiqué dans la décision du Conseil, compte tenu des engagements internationaux de l'Ukraine. Le Conseil accueille également avec satisfaction la proposition de la Commission visant à proroger les préférences commerciales autonomes octroyées à l'Ukraine conformément à la déclaration ministérielle commune du 12 septembre 2014 sur la mise en œuvre de l'accord d'association et de l'accord de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine, et espère qu'elle sera rapidement adoptée. Il souligne qu'il importe que toutes les parties respectent rigoureusement les engagements qu'elles ont pris dans cette déclaration, qui fait partie intégrante d'un processus de paix global en Ukraine, respectant l'intégrité territoriale du pays et son droit à décider de son avenir. Il rappelle que l'accord d'association est un accord bilatéral et que toute adaptation de celui-ci ne peut se faire qu'à la demande de l'une des parties et avec l'accord de l'autre."

Processus de paix au Proche-Orient / Gaza

Le Conseil s'est penché sur la situation au Moyen-Orient, ainsi que sur les perspectives d'un cessez-le-feu durable à Gaza, sur la réconciliation entre l'Autorité palestinienne et le Hamas et sur les récentes annonces concernant des activités israéliennes de peuplement.

La Haute Représentante a informé les ministres des résultats de la conférence des donateurs pour Gaza, qui s'est tenue au Caire le 12 octobre et qu'elle a co-présidée. L'UE et ses États membres se sont engagés, à cette occasion, à verser plus de 450 millions d'euros pour la reconstruction de la bande de Gaza.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil se félicite que les élections ayant eu lieu en Bosnie-Herzégovine le 12 octobre se soient globalement déroulées en bon ordre, souligne qu'il est primordial qu'un gouvernement soit rapidement formé et invite les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à agir immédiatement à cette fin. Le Conseil rappelle ses conclusions d'avril 2014 et l'invitation qu'il a lancée aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine pour qu'ils coopèrent immédiatement sur un ensemble plus vaste de questions afin de relever les défis qui se posent au pays à mesure qu'il avance vers l'UE. Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à œuvrer activement et intensément à l'appui de ce processus.
2. Le Conseil se félicite que l'opération Althea se poursuive dans le pays; elle fait porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation, tout en restant à même d'apporter une contribution à la capacité de dissuasion des autorités de la Bosnie-Herzégovine, si la situation devait l'exiger. Dans ce contexte, le Conseil confirme, dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, que l'UE est prête à continuer de jouer, à ce stade, un rôle militaire exécutif afin d'aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir le climat de sécurité, en vertu d'un nouveau mandat de l'ONU.
3. Il répète qu'il est d'accord pour que l'opération fasse l'objet d'une évaluation régulière, notamment sur la base de la situation sur le terrain, l'objectif étant de réaliser des progrès quant aux conditions devant lui permettre d'accomplir son mandat.
4. En même temps, l'UE encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine à intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les efforts qu'elles accomplissent pour s'attaquer à la question de l'élimination des munitions excédentaires et à d'autres questions en suspens."

Yémen

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE se félicite de la désignation de M. Khaled Bahah en tant que nouveau premier ministre du Yémen, et note avec satisfaction que cette nomination a été approuvée à l'unanimité par le groupe des conseillers présidentiels. L'UE demande instamment qu'un nouveau gouvernement, ouvert à toutes les parties, soit formé rapidement et invite l'ensemble des acteurs politiques à faire preuve d'un esprit constructif et à soutenir le Président Hadi dans ses efforts.
2. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à continuer à soutenir le Yémen dans sa transition, et demande à l'ensemble des acteurs régionaux de contribuer positivement à ce processus. Elle salue la signature, le 21 septembre, de l'accord de paix et de partenariat national ainsi que de son annexe concernant la sécurité, qui ouvrent une voie de sortie à la crise actuelle. Les institutions de l'État, les partis politiques et les groupes sociaux doivent travailler de concert afin d'assurer la mise en œuvre rapide de tous les éléments de l'accord, conformément aux résultats de la conférence de dialogue national et à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre. L'UE est préoccupée par le fait que la lenteur des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la conférence de dialogue national entrave sensiblement la capacité du Yémen à répondre aux défis pressants auxquels il est confronté sur les plans sécuritaire, économique et humanitaire.
3. Le processus de transition ne pourra être réussi que si la sécurité est préalablement établie. Par conséquent, l'UE condamne sans réserve les violences qui ont récemment eu lieu à Sanaa, Sa'dah, Al Jawf, Amran, Marib et dans la région de l'Hadramaout. Les combattants doivent déposer les armes et agir dans le respect de la loi et de l'autorité de l'État. L'UE réaffirme aussi qu'elle a la ferme volonté de soutenir le Yémen dans sa lutte contre le terrorisme.
4. L'UE invite le comité chargé de rédiger la constitution à présenter rapidement un projet de constitution, qui préserve l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen. Il convient d'urgence de progresser dans les étapes préparatoires en vue de la tenue du référendum sur la constitution et d'élections transparentes et crédibles, notamment dans la mise en place d'un processus transparent d'inscription des électeurs.
5. L'UE continue d'être préoccupée par les actions d'éléments perturbateurs et rappelle que la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies comporte des dispositions prévoyant des mesures de sanctions ciblées à l'encontre des personnes et entités se livrant ou apportant un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen. Il s'agit d'un message clair adressé aux personnes qui cherchent à porter atteinte aux institutions de l'État et au processus de transition.

6. L'UE félicite le Yémen pour l'accord ambitieux qu'il a conclu avec le Fonds monétaire international et invite le gouvernement à garder le cap sur les réformes économiques nécessaires, notamment en prenant des mesures pour améliorer la viabilité des finances publiques et lutter contre la corruption dans l'administration publique. Parallèlement, il est toujours urgent de faire plus d'efforts pour atténuer les effets de ces réformes sur les catégories les plus vulnérables de la population.
7. L'UE reste vivement préoccupée par le fait que plus de la moitié de la population yéménite est touchée par la crise humanitaire. Elle demande instamment à toutes les parties au Yémen de coopérer afin de protéger les civils et d'assurer l'accès immédiat et sans entrave des organisations humanitaires à ces populations. L'ampleur de la crise humanitaire nécessite une assistance immédiate à court terme; à plus long terme, la crise ne pourra être jugulée que si l'on s'attaque à ses causes profondes structurelles au moyen de réformes économiques. L'UE demande instamment à tous les bailleurs de fonds de contribuer à répondre aux besoins humanitaires."

Afghanistan

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le scrutin présidentiel et des élections provinciales ont clairement apporté la preuve de l'attachement de la population afghane à la démocratie. Les prochaines élections devraient être crédibles et transparentes. Il est essentiel que les autorités afghanes prennent les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes constatées, avec pour point de départ les élections législatives de l'an prochain. L'Union européenne est prête à fournir une assistance à cette fin.
2. L'UE réaffirme son engagement à long terme en faveur de l'Afghanistan et rappelle la stratégie globale approuvée par le Conseil en juin. Elle aspire à pouvoir travailler en étroite coopération avec le nouveau gouvernement et les partenaires internationaux pour préserver les progrès réalisés par l'Afghanistan au cours des treize dernières années, ainsi que pour soutenir et encourager les réformes qui s'imposent de toute urgence. L'UE est consciente du rôle important que la MANUA sera appelée à jouer en Afghanistan à l'avenir.
3. Le Conseil se félicite de la finalisation du programme indicatif pluriannuel pour l'Afghanistan, qui énonce l'engagement pris par l'UE de fournir une aide pouvant atteindre 1,4 milliard d'euros pour la période allant jusqu'en 2020. Ce financement complète l'assistance au développement fournie au niveau bilatéral par les États membres. L'UE rappelle qu'elle est disposée à finaliser l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement. Cela pourrait servir de base à un partenariat large et à long terme entre l'UE et l'Afghanistan. L'UE réaffirme également sa détermination à proroger la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) jusqu'à la fin de 2016.

4. Le Conseil se félicite de la signature de l'accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis et de l'accord sur le statut des forces avec l'OTAN. Ces accords jettent les bases du maintien d'une présence militaire internationale visant à aider les forces de sécurité nationales afghanes à assurer la sécurité dans leur pays. Une paix et une sécurité durables nécessiteront de la part du gouvernement afghan une direction forte, ainsi qu'une action cohérente et constructive de la part des pays voisins. L'UE salue la Conférence ministérielle "Au cœur de l'Asie" qui se tiendra à Pékin, le 31 octobre. Cette conférence ministérielle pourrait jouer un rôle important dans la mise en place de l'architecture économique et de sécurité requise dans la région. Le Conseil appelle tous les pays d'Asie centrale à mettre leurs divergences de côté et à profiter de cette occasion pour promouvoir la stabilité et la prospérité à long terme à la fois en Afghanistan et dans l'ensemble de la région.
5. L'UE appelle à un engagement clair et sans ambiguïté en faveur du respect des droits de l'homme et, en particulier, de la pleine mise en œuvre de la réglementation existante en matière de droits des femmes et des jeunes filles. L'UE rappelle sa position de principe très ferme contre la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances.
6. Il est maintenant impératif que le gouvernement afghan mette en œuvre les réformes indispensables pour rétablir la confiance économique, promouvoir la création d'emplois et accroître les recettes. Des mesures sont également nécessaires pour réformer le système judiciaire, lutter contre la double menace que font peser la corruption et le trafic de drogues, ainsi que renforcer l'obligation pour l'État de rendre des comptes aux simples citoyens afghans, y compris par la mise en place d'organes de décision décentralisés au niveau des provinces et des districts. La conférence de Londres, qui se tiendra les 24 et 25 novembre, donnera l'occasion non seulement au gouvernement d'exposer sa volonté de réforme dans ces domaines mais aussi à la communauté internationale de réaffirmer son engagement à long terme à soutenir l'Afghanistan."

Soudan

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne demeure profondément préoccupée par les conflits qui se déroulent au Soudan, notamment au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, par les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme qui les accompagnent, ainsi que par la grave situation d'urgence humanitaire, éléments qui continuent tous à entraîner d'énormes souffrances pour la population et le déplacement d'un très grand nombre de personnes à l'intérieur du pays et qui constituent un risque pour la stabilité de la région. Il ne peut y avoir de solution militaire aux conflits qui se déroulent au Soudan. L'UE soutient donc l'appel lancé à plusieurs reprises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en faveur d'une approche globale des multiples défis que doit relever le Soudan et considère qu'il faut s'attaquer à l'ensemble des causes politiques, économiques et sociales d'un conflit qui perdure.

2. Le processus de dialogue national qui a été engagé est à l'heure actuelle la meilleure possibilité de progresser en direction de cet objectif et de permettre au pays de s'acheminer vers la paix, la réconciliation et la gouvernance démocratique. L'UE salue les signes récents d'une dynamique politique, en particulier l'accord sur le dialogue national et le processus constitutionnel signé à Addis Abeba le 4 septembre 2014. Elle appelle tous les groupes à renoncer à la violence et permettre ainsi le changement politique et à saisir cette occasion d'apporter sans délai une solution politique aux problèmes auxquels le Soudan est confronté, par la voie du dialogue et de la négociation.
3. L'UE estime que, pour être couronné de succès et aboutir à des résultats légitimes, le dialogue national doit être
 - ouvert à tous: Il convient de permettre une véritable participation des partis d'opposition et des mouvements armés, ainsi que de la société civile, y compris de groupes de femmes. Le dialogue devrait intégrer des acteurs de toutes les régions du Soudan et refléter toute la diversité ethnique, religieuse et culturelle du Soudan.
 - global: Pour régler les conflits internes que connaît le Soudan, il convient de s'attaquer, notamment, aux questions de marginalisation socio-économique, d'inégalité de répartition des ressources, d'exclusion politique et de manque d'accès aux services publics. Le dialogue devrait prévoir des mécanismes permettant de progresser sur la voie de la paix et du développement dans toutes les zones en conflit. Il devrait prévoir une plateforme permettant de discuter des questions revêtant une importance nationale, y compris les questions d'identité et d'égalité sociale, de parvenir à des accords de gouvernance nouveaux et sans exclusive, à une constitution définitive et à une feuille de route en vue de la tenue d'élections nationales;
 - mené dans un environnement favorable: La liberté d'expression, la liberté des médias, la liberté d'association et de réunion doivent être garanties. Les prisonniers politiques doivent être libérés, et les arrestations arbitraires - telles que celles qui ont suivi l'anniversaire des manifestations de septembre 2013 - doivent cesser;
 - accompagné de mesures de confiance: Ces mesures, qui sont dans l'intérêt à la fois du gouvernement du Soudan et des groupes armés, devraient comprendre avant tout la cessation immédiate, durable et vérifiable des hostilités, ainsi que l'accès libre et sans entraves des organisations humanitaires à tous les civils dans les zones de conflit;
 - transparent quant au processus, aux objectifs, au calendrier et à la voie à suivre, de sorte que le peuple soudanais dans son ensemble puisse se considérer comme partie prenante au processus et en accepter les résultats.

4. L'UE est prête à soutenir un processus de dialogue national tel que celui qui vient d'être décrit et encourage toutes les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan à unir leurs efforts à cette fin.
5. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement les travaux du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan (AUHIP) et félicite son président, le président Mbeki, pour les efforts qu'il a déployés récemment en vue de promouvoir un véritable processus de dialogue national reposant sur une large base. L'UE appelle tous les acteurs internationaux à faire bloc derrière l'AUHIP pour renforcer son rôle et faire mieux entendre sa voix. L'UE soutient les efforts menés actuellement en vue de créer une plateforme globale de facilitation du dialogue national, qui regroupera les différents processus de paix et de dialogue concernant les conflits régionaux du Soudan.
6. Le Soudan se trouve à un tournant important. Un véritable dialogue national contribuerait à renforcer la confiance entre le Soudan et des partenaires internationaux tels que l'UE. Cela instaurerait également un climat pacifique qui permettrait d'obtenir des progrès tangibles et durables dans le règlement des principaux défis politiques et économiques qui se posent au Soudan, progrès nécessaires pour obtenir un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'UE appelle donc le gouvernement du Soudan, l'opposition et les mouvements armés à se montrer à la hauteur de la situation et à faire preuve du sens des responsabilités nécessaire pour mettre le Soudan sur la voie de la paix, de la prospérité et de la justice. À cet égard, l'UE rappelle qu'il importe de lutter contre l'impunité.
7. Face à la détérioration de la situation humanitaire, l'UE est extrêmement préoccupée par les restrictions d'accès qui continuent d'être imposées aux agences et organisations humanitaires internationales. Elle réitère l'appel qu'elle a lancé au gouvernement du Soudan, ainsi qu'aux mouvements armés, afin qu'ils garantissent un accès sûr, rapide et sans entraves aux organisations humanitaires dans toutes les zones, en particulier dans les zones touchées par un conflit, conformément aux principes humanitaires internationaux. Les civils, ainsi que le personnel et les moyens humanitaires, doivent être protégés.
8. L'UE réaffirme sa détermination à soutenir le Soudan et les Soudanais dans leur transition vers une démocratie réformée de l'intérieur, afin qu'ils vivent en paix entre eux et avec leurs voisins."

Somalie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE se félicite des progrès accomplis en Somalie, sur le plan politique et des conditions de sécurité, depuis la signature du pacte lors de la conférence sur le "New Deal" pour la Somalie qui a eu lieu à Bruxelles en septembre 2013. Le pacte constitue désormais le cadre pour la reconstruction de la Somalie et un outil important pour établir l'État de droit et la sécurité et promouvoir le développement socio-économique.

2. L'UE salue les mesures prises pour mettre en œuvre le plan du gouvernement intitulé "Vision 2016: un cadre d'action", qui jette les bases d'une Somalie nouvelle et concrétise le pacte. Tout en se réjouissant des progrès récents, l'UE souligne qu'il faudra néanmoins redoubler d'efforts si l'on veut respecter le calendrier ambitieux qui a été fixé. C'est pourquoi elle engage le gouvernement fédéral de Somalie à poursuivre sur sa lancée, à préserver la volonté commune d'aller de l'avant et à s'appuyer sur les résultats positifs obtenus jusqu'ici. L'UE souligne qu'il importe de mettre en place des administrations régionales provisoires d'ici la fin de l'année et qu'il convient d'instaurer un dialogue permanent et sans exclusive entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des régions, associant la société civile et les femmes, qui permette notamment de régler avec d'avantage d'efficacité et de transparence la question fondamentale du partage du pouvoir et des ressources, en particulier dans les secteurs économiques qui génèrent des ressources, tels que les infrastructures, l'industrie extractive ou la pêche. La Commission électorale indépendante et la Commission de délimitation devraient être mises en place cette année et des dispositions devraient être prises pour que le référendum constitutionnel puisse avoir lieu et qu'un scrutin légitime, dont personne ne serait exclu, soit organisé en 2016. Pour ce faire, le parlement doit exercer ses fonctions législatives.
3. L'UE souligne que des processus politiques associant toutes les parties et assortis d'une obligation de rendre des comptes sont essentiels pour continuer à progresser, et elle soutient l'objectif consistant à tenir des élections nationales pacifiques et transparentes en 2016. La réconciliation nationale en Somalie est primordiale et l'UE se félicite des initiatives prises par le gouvernement fédéral et les administrations régionales provisoires naissantes, avec l'aide de l'IGAD et de ses États membres, pour soutenir des processus de réconciliation sans exclusive au niveau régional. L'UE appelle tous les dirigeants politiques à démontrer l'intérêt qu'il y a à travailler en partenariat. L'UE se félicite aussi de la contribution importante apportée par la société civile et la diaspora somaliennes et souligne que les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires doivent tous jouer un rôle important dans la construction de l'avenir de la Somalie.

L'UE demeure préoccupée par les informations qui continuent à faire état de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, et notamment d'exécutions extrajudiciaires, de violences commises contre des femmes et des enfants, de recrutement et d'utilisation d'enfants, d'agressions dirigées contre des journalistes et d'arrestations arbitraires. Il est essentiel à cet égard de lutter contre l'impunité. L'UE encourage le gouvernement fédéral de Somalie à prendre des mesures concrètes pour mettre intégralement en œuvre la feuille de route sur les droits de l'homme qu'il a adoptée en août 2013 et pour poursuivre l'exécution de ses plans d'action concernant les enfants et les conflits armés.

4. L'UE se félicite du succès de la conférence sur la sécurité qui s'est tenue à Londres le 18 septembre à propos de la réforme de l'armée nationale somalienne, ainsi que des fortes mesures incitatives prises pour que cette armée puisse se muer en une force multirégionale intégrée, ouverte à tous, mobile et professionnelle. Il est primordial d'établir un plan et un calendrier à cet effet. Parallèlement, l'UE se félicite de l'élaboration d'un programme pour l'intégration des milices régionales dans l'armée nationale. La sécurité et la stabilisation du pays revêtent une importance capitale dans l'immédiat: il s'agit en effet d'une condition préalable à la mise en place d'un appareil d'État et au développement. Il importe donc que l'architecture de sécurité reflète la structure politique et que des dispositions appropriées soient arrêtées d'un commun accord pour garantir l'application de la loi au niveau local.

L'UE est par ailleurs consciente qu'il importe de définir un programme global pour les combattants démobilisés, qui soit doté de ressources adéquates et soit conforme aux normes internationales applicables dans le domaine des droits de l'homme.

5. L'UE salue le travail de la mission de formation de l'UE en Somalie, qui mène des activités d'encadrement, de conseil et de formation dans le but de mettre en place les structures des Forces armées nationales somaliennes et les moyens d'assurer leur formation en Somalie même. En dépit de conditions de sécurité difficiles, la mission est désormais pleinement établie à Mogadiscio et a assuré la formation et l'encadrement de 4 600 soldats de l'armée nationale somalienne depuis 2010.
6. L'UE salue les efforts déployés par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne dans le cadre de l'opération "Océan Indien", qui ont permis d'obtenir des résultats considérables, et notamment, tout récemment, de libérer Barawe, un fief d'Al-Shabaab. Il salue la détermination et la bravoure de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, qui continuent de verser un lourd tribut pour restaurer la sécurité en Somalie. L'UE rappelle qu'elle continue d'apporter depuis 2007 un soutien financier et politique important à l'action essentielle que mène l'AMISOM pour contribuer à la paix et à la sécurité à long terme en Somalie. Elle demande une nouvelle fois, avec insistance et de manière urgente, à d'autres partenaires de contribuer sérieusement à un financement durable et prévisible de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes. Elle souligne qu'il importe que le gouvernement fédéral assume une part croissante de responsabilité dans le secteur de la sécurité, dont il doit de plus en plus prendre la maîtrise. Par ailleurs, l'UE souligne qu'il est essentiel que les opérations militaires soient immédiatement suivies d'actions au niveau national destinées à mettre en place ou à améliorer les structures de gouvernance dans les zones reprises et d'un rétablissement des services de base, y compris en matière de sécurité, et elle note que ces efforts de stabilisation sont un élément essentiel de la stratégie qui permettra à l'AMISOM, à terme, de mettre fin à sa mission.

L'UE est toutefois préoccupée par les allégations d'exploitation et de violence sexuelles formulées à l'encontre de membres des forces de l'Union africaine en Somalie, et elle condamne fermement toutes les violences sexuelles perpétrées en situation de conflit, quelle qu'en soit la nature. Elle se félicite de la détermination manifestée par l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents d'enquêter sur ces allégations et de veiller à ce que leurs troupes soient tenues de rendre compte de leurs actes. L'UE souligne en outre qu'avant d'être déployées sur le terrain les troupes de l'AMISOM doivent recevoir des informations et une formation appropriées dans le domaine des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes et les violences sexuelles, et qu'elles doivent être dûment informées des sanctions prévues en cas d'acte illicite.

Par ailleurs, l'UE engage l'AMISOM à mettre enfin en place une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, comme le Conseil de sécurité des Nations unies l'a demandé à plusieurs reprises, et pour la dernière fois dans sa résolution 2158 (2014) du 29 mai 2014.

7. L'UE se félicite que le nombre des actes de piraterie ait fortement diminué dans le golfe d'Aden et l'océan Indien occidental et elle encourage le gouvernement fédéral à concourir davantage encore à ce succès. Cependant, les réseaux soutenant la piraterie sont toujours actifs et la menace demeure. L'UE continue à jouer un rôle moteur dans la lutte contre la piraterie et à contribuer à s'attaquer à ses causes profondes, y compris grâce à ses missions PSDC et en sa qualité de présidente, en 2014, du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS). L'UE entend poursuivre jusqu'en décembre 2016 son action visant à prévenir et à démanteler la piraterie dans le cadre de l'opération EUNAVFOR ATALANTA. La mission PSDC EUCAP Nestor, en coopération avec d'autres acteurs, dont le programme pour la sécurité maritime et le programme pour les routes maritimes critiques, joue également un rôle important dans le renforcement des capacités de sécurité maritime dans la région et en Somalie, notamment en contribuant à doter la Somalie d'un cadre approprié lui permettant de respecter l'État de droit, dans le droit fil de l'approche globale de l'UE pour la sécurité maritime.

L'UE juge très inquiétante l'information selon laquelle un important pirate a récemment été libéré à Mogadiscio et rappelle qu'il faut d'urgence que les autorités somaliennes mettent fin à l'impunité des chefs des réseaux de piraterie et renforcent l'État de droit. Il faut absolument poursuivre les meneurs avant de pouvoir porter atteinte aux capacités opérationnelles des réseaux de piraterie. C'est pourquoi l'UE demande aux autorités somaliennes de prendre des mesures concrètes afin de mettre en place le cadre législatif qui permettra de poursuivre les actes de piraterie et de criminalité maritime. L'UE espère aussi obtenir davantage de précisions concernant le Comité national de coordination maritime.

L'UE relève également que de nouvelles menaces méritent une attention accrue, comme la traite des êtres humains et le trafic de drogues, le commerce illégal de charbon de bois, le trafic de migrants et la prolifération d'armes légères et de petit calibre. Elle salue les efforts déployés par les Nations unies pour lever ces menaces et invite le gouvernement fédéral de Somalie et d'autres acteurs dans la région à agir pour soutenir ces efforts. L'UE demande aux pays qui importent du charbon de bois d'en vérifier l'origine.

8. L'UE demande instamment au gouvernement fédéral de lutter contre la corruption et de resserrer les procédures de gouvernance financière afin que les pouvoirs publics aient à faire preuve de transparence et à rendre des comptes dans leur gestion financière, ce qui sera de nature à rassurer le public et les donateurs. Dans ce contexte, elle salue la mise en place du Comité de gouvernance financière et demande son renforcement d'urgence. L'UE se félicite que des fonds aient été mis en place dans le cadre du Fonds somalien pour le développement et la reconstruction (SDRF); il s'agit d'une étape importante pour que le financement international soit davantage en phase avec les priorités du pacte et que les projets soient davantage portés par les Somaliens. L'UE redit aussi qu'elle soutient l'action visant à renforcer les mécanismes des finances publiques du gouvernement somalien, qui constitueront un élément important dans l'élaboration d'une feuille de route pour la future aide budgétaire.
9. L'UE s'inquiète beaucoup de la détérioration de la situation humanitaire en Somalie à cause de la sécheresse, de la persistance du conflit, des entraves à la circulation des marchandises dans les zones affectées par les opérations militaires et de la flambée des prix des produits alimentaires et elle demande instamment à toutes les parties de permettre aux agences humanitaires d'accéder en toute sécurité, sans délai et sans entrave à toutes les régions.

En plus de réagir à la situation d'urgence humanitaire, la communauté internationale devrait s'interroger sur ce qui pourrait être fait pour soutenir la capacité de résilience et le développement du pays à plus long terme, de manière à créer des emplois, améliorer les conditions de vie et contribuer à assurer durablement la paix et la sécurité.

10. L'UE salue l'action du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Somalie, qui s'efforce de coordonner et de faciliter une réaction internationale globale. Elle salue aussi l'action du Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique et le travail de conviction entrepris auprès des voisins de la Somalie afin qu'ils se mobilisent.
11. L'UE attend avec intérêt la première réunion du Forum ministériel de haut niveau pour le partenariat, qui se tiendra en novembre à Copenhague, pour faire le point sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés depuis la conférence de Bruxelles sur le "New Deal" et décider des actions et mesures à prendre pour atteindre, d'ici 2016, les objectifs du pacte pour la Somalie. L'UE souligne que ce pacte et sa mise en œuvre conservent toute leur importance pour la reconstruction de la Somalie et répète qu'elle reste prête à soutenir le développement de la Somalie pour qu'elle devienne à long terme un pays stable, responsable et prospère."

Lutte de l'UE contre le trafic d'armes légères

Le Conseil a approuvé le dix-septième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, qui porte sur les activités de l'UE entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2014.

Mesures restrictives - Somalie

Le Conseil a modifié les sanctions de l'UE à l'encontre de la Somalie. À la suite d'une décision aux Nations unies, il a ajouté deux personnes à la liste de celles visées par ces mesures, qui consistent en un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes.

Mesures restrictives - Syrie

Le Conseil a renforcé les mesures restrictives prises par l'UE contre le régime syrien. Pour en savoir plus, lire le [communiqué de presse](#).

Mesures restrictives - Libye

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées par l'UE en raison de la situation en Libye afin de tenir compte des modifications approuvées par les Nations unies. Les modifications portent sur un élargissement des critères de désignation en ce qui concerne les restrictions en matière de déplacements et le gel des avoirs, sur l'embargo sur les armes ainsi que sur une mise à jour technique de la liste des personnes et entités visées par des sanctions.

Mesures restrictives - République de Guinée

Le Conseil a étendu les mesures restrictives de l'UE à l'encontre de cinq ressortissants de la République de Guinée. Une interdiction de voyager et un gel des avoirs continueront de s'appliquer jusqu'au 27 octobre 2015 aux cinq personnes identifiées par la commission d'enquête internationale comme responsables des événements survenus le 28 septembre 2009 en Guinée.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**Opération ALTHEA**

Le Conseil a approuvé le rapport de la Haute Représentante sur la vingtième révision semestrielle de l'Opération Althea. L'opération fournit un appui en matière de renforcement des capacités et de formation aux forces armées de Bosnie-Herzégovine tout en conservant la capacité d'intervenir afin d'appuyer les efforts déployés par le pays pour préserver un environnement sûr et sécurisé.

Mission civile de conseil de l'UE en Ukraine

Le Conseil a adopté le concept d'opération et le plan d'opération de la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), mise sur pieds pour fournir des conseils dans le cadre de la mise en place, en Ukraine, de services de sécurité civils efficaces, fiables et soumis à un contrôle démocratique. Pour plus d'informations, voir le [communiqué de presse](#).

EUCAP Sahel Mali

Le Conseil a approuvé le concept d'opération de la mission de l'UE au Mali dans le cadre de la PSDC (EUCAP Sahel Mali). EUCAP Sahel Mali est actuellement mise en place et vise à aider l'État malien à assurer l'ordre démocratique et les conditions d'une pax durable ainsi qu'à asseoir son autorité dans l'ensemble du territoire. La mission fournira des conseils stratégiques et sur le plan de la formation en ce qui concerne la réforme des trois forces de sécurité intérieure que sont la police, la gendarmerie et la garde nationale.

EUCAP Nestor

Le Conseil a alloué un budget de 17,9 millions d'euros aux activités de la mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP Nestor) pour la période allant du 16 octobre 2014 au 15 octobre 2015.
